



Comment faire respecter la loi dans les restaurants ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 janvier 2004

Me présentant dans un restaurant et demandant une table en zone non-fumeurs, on me répond que l'établissement n'en dispose pas, et que TOUT EST FUMEUR. A part quitter l'endroit, (et légitimer donc cette infraction à la législation) quel recours ai-je d'obtenir l'application de la loi EVIN dans cet établissement. A qui dois-je m'adresser pour déposer une plainte éventuelle ?

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les conseils pratiques que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau